

# 3

## A LA SORTIE, MON TRAITEMENT SERA-T-IL MODIFIÉ ?

> Le traitement de sortie peut être différent de celui que vous preniez chez vous. Le médecin vous donnera les explications nécessaires.

> Le médecin hospitalier vous remet une ordonnance de sortie. Lisez-la avant de quitter l'hôpital. N'hésitez pas à lui poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits\* et ceux arrêtés.

> Le cas échéant, à la sortie, assurez-vous que l'on vous a bien rendu votre traitement personnel.

*\* Si médicament disponible uniquement à l'hôpital, pensez à venir le chercher à la pharmacie du CHAL lors de votre sortie.*



558, route de findrol  
BP 20500 74130 Contamine sur Arve  
T : 04 50 82 20 00 - F : 04 50 82 22 25

[www.ch-alpes-leman.fr](http://www.ch-alpes-leman.fr)

Document d'information

## >> MES MEDICAMENTS A L'HÔPITAL



# 1

## JE VAIS ÊTRE HOSPITALISÉ, QUE DOIS-JE PRÉVOIR POUR MON TRAITEMENT ?

- > Apportez vos dernières ordonnances.
- > Il n'est pas nécessaire d'apporter vos médicaments sauf exceptions (chimiothérapie, hormonothérapie, antiviraux, immunosuppresseurs).
- > Signalez au médecin les médicaments (et autres produits de santé) que vous prenez sans ordonnance.

*Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances au médecin hospitalier.*

# 2

## PENDANT L'HOSPITALISATION, QUE DOIS-JE FAIRE DE MES MÉDICAMENTS ?

- > Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte le traitement habituel à votre état de santé. Votre traitement peut être maintenu, modifié ou arrêté.
- > Les médicaments que vous avez apportés seront récupérés par l'infirmier ou remis à vos proches.
- > Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par l'infirmier.
- > Cependant, exceptionnellement, pour un traitement très particulier, non disponible sur le CHAL, un de vos médicaments personnel pourrait être utilisé en attendant son approvisionnement.
- > Le nombre, la forme et la couleur des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de ce que vous avez à votre domicile.

*Question : Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments au soignant ?*

*Réponse : Pour éviter tout risque d'erreur ou de mélange entre vos médicaments et ceux prescrits.*